

Sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Jean-Claude Desailly, Michel Dollet, Gérard Dué, Marylène Fatien, Michel Flahaut, Sylvie Gorin, Nicolas Kusmierek, Louis Lambert, Philippe Mastin, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Maurice Soyez, Daniel Tabary, Philippe Viard.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Jean-Jacques Cotel (*pouvoir à Daniel Tabary*), Daniel Damart (*pouvoir à Thierry Spas*), Dominique Deleplace (*pouvoir à Michel Flahaut*), Nicolas Desfachelles (*pouvoir à Nicolas Kusmierek*), Marc Desramaut, Éric Duflot (*pouvoir à Marylène Fatien*), Christiaen Hémar (*pouvoir à Maurice Soyez*), Raymond Kretowicz (*pouvoir à Philippe Viard*), Jacques Labalette (*pouvoir à Michel Seroux*), Emmanuelle Lapouille (*pouvoir à Jacques Patris*), Jean-Claude Levis (*pouvoir à Philippe Mastin*), Michel Mathissart (*pouvoir à Ernest Auchart*), Alain Prévost (*pouvoir à Gérard Dué*), Richard Skowron, Vincent Théry, Alain Van Ghelder (*pouvoir à Alain Cayet*).

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jacques LABALETTE	Monsieur Michel SEROUX
Monsieur Nicolas DESFACHELLE	Monsieur Nicolas KUSMIEREK
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE	Madame Sylvie GORIN
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Daniel TABARY
Monsieur Jean-Claude LEVIS	Monsieur Philippe MASTIN
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Philippe VIARD
Monsieur Alain VAN GHELDER	Monsieur Alain CAYET
Monsieur Éric DUFLOT	Madame Marylène FATIEN
Monsieur Daniel DAMART	Monsieur Thierry SPAS
Monsieur Christian HEMAR	Monsieur Maurice SOYEZ
Monsieur Michel MATHISSART	Monsieur Ernest AUChart
Monsieur Alain PREVOST	Monsieur Gérard DUE
Monsieur Dominique DELEPLACE	Monsieur Michel FLAHAUT
Madame Emmanuelle LAPOUILLE	Monsieur Jacques PATRIS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance

Monsieur Gérard Dué, conseiller de la Communauté de Communes du Sud Artois, est nommé secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du 26 juin et 15 octobre 2018

Sur le compte-rendu de la séance du 26 juin 2018, une correction est apportée page 5, sur le montant des frais d'enfouissement payé à l'entreprise COVED, le montant est de 1 192 036.32 €.

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre est adopté sans observation.

Les délibérations

2018-12-01 Décision modificative n°2

Il s'agit de décisions modificatives des 2 budgets, réalisées en partenariat avec les services du Trésor. L'objet est de régulariser les livraisons à soi-même, de rectifier des écritures mal imputées les années précédentes et de procéder à la tenue des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-02 Suppression du budget annexe VALORISATION 01 SMAV

La délibération concerne la dissolution du budget annexe valorisation et l'intégration de l'ensemble de ce budget au budget principal.

L'objectif de cette opération est multiple :

- Premièrement, mettre le SMAV en conformité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat indiquant qu'un service public majoritairement financé par la TEOM doit être considéré comme un Service Public Administratif dont le budget doit être organisé selon la nomenclature M14.
- Deuxièmement, répondre à la demande de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la gestion du financement du budget annexe.
- Troisièmement, simplifier la gestion de la récupération de la TVA.
- Quatrièmement, régulariser les opérations liées aux amortissements des investissements.

Au 1^{er} janvier 2019, il n'existera plus qu'un seul budget qui intégrera l'ensemble des opérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-03 Indemnités allouées aux receveurs des communes et établissements publics locaux

Il s'agit de permettre le versement des indemnités de conseil au comptable public, Madame Decroix.

L'indemnité facultative de 3 906,85 € brut est calculée sur la base d'un barème s'appliquant au volume des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

✓ **Le Président** ajoute qu'on peut se féliciter des conseils et renseignements adressés par Madame Decroix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-04 Sorties de l'actif : Renault Premium DR-189-FW

La délibération permet de sortir de l'actif le véhicule de collecte qui a été accidenté l'été dernier lors de la collision qui s'est produite à Savy-Berlette avec le TER St Pol-Arras.

La recette cumulée du remboursement de l'assurance et de la vente de l'épave s'élève à 86 366,93 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-05 Débat d'orientation budgétaire 2019

✓ **Le Président** fait un état des lieux des données à prendre compte pour débattre de l'orientation budgétaire 2019 du SMAV. Il rappelle les points forts :

- le taux de satisfaction général des usagers établi après enquête d'opinion d'un bureau d'études auprès des usagers,
- les bonnes performances techniques globales du SMAV avec un taux de valorisation de 55 % ;
- sa dette saine.

Il ajoute quelques remarques sur les points faibles :

- des indicateurs économiques et financiers sur lesquels il faut être vigilant notamment la masse salariale ;
- la capacité d'épargne ;
- des dépenses qui ne sont pas financées (tels que les frais engagés sur le Main Square Festival, les dépenses liées au Comité des Œuvres Sociales...)
- des diminutions dans les recettes, liées par exemple aux tensions sur le marché des matières secondaires à recycler notamment la reprise des papiers et cartons de qualité inférieure pour lesquels nous n'avons plus pour le moment de débouchés satisfaisants ;

- les baisses pressenties des soutiens financiers en provenance des éco-organismes, notamment de CITEO, l'éco-organisme des emballages et des papiers

Il rappelle que des efforts doivent être entrepris pour réduire les coûts de fonctionnement tout en améliorant nos performances, le taux d'absentéisme pèse sur le coût de la masse salariale.

Il laisse la parole à Michel Seroux pour la présentation de l'organisation budgétaire et la gestion de la TVA.

« En 2019, il n'y aura qu'un seul et unique budget, ce qui va alléger la charge de travail. C'est un budget établi en hors taxe et la récupération de la TVA se fera sur le chiffre du taux de valorisation de l'année (-1). C'est la particularité qui nous a été donnée suite au problème de récupération de la TVA et en accord avec les services de la DGFIP bien évidemment. Pour les dépenses d'investissement, la récupération se fera sur le delta entre le taux de valorisation et le taux maximum autorisé par le FCTVA.

Un point sur les recettes :

Les recettes en grande masse sont réparties ainsi :

- Les adhérents : 19 467 465 € soit 80.23 % du budget.
- Le soutien en provenance des éco-organismes : 2 389 000 € soit 9.85 %, mais reste une incertitude pour le moment.
- Les ventes de matière : 1 427 000 €, sera fluctuant.
- Les prestations de services 981 000 €, cela correspond à la collecte des professionnels ou à la vente issue des recycleries.

Pour les adhérents, 2 types de tarifs sont appliqués, ceux relatifs aux tonnages collectés et ceux liés au nombre d'habitants. Cela ne change pas.

Les recettes matière correspondent à l'ensemble des matières revendues après tri dans les centres de tri ou les déchèteries.

Les prestations de service correspondent aux recettes liées à la collecte des professionnels en porte à porte ou via les déchèteries professionnelles, les recettes en provenance des recycleries ou encore des prestations d'entretien des véhicules de la Communauté Urbaine d'Arras.

Un point sur les dépenses :

Plus de 85 % des dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des dépenses de personnels qui représentent 1 700 000 € soit 51 % des dépenses de fonctionnement.
- A titre indicatif, le SMAV compte 275 agents ;*
- des coûts liés à la valorisation des déchets pour 23 %.
 - de l'entretien et de la location des véhicules lourds et engins pour 8 % ;
 - de l'achat de carburant pour 4 % avec quelques incertitudes sur la hausse des prix ;
 - des assurances pour 2 % ;

Les dépenses de personnel ont augmenté de 4.4 % en 2018 par rapport à 2017 ce qui excède d'environ 2 points le taux généralement appliqué pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cette progression est imputable aux avancements de grades et d'échelons, à la revalorisation des grilles indiciaires notamment le transfert prime/point, au paiement d'indemnités de départ volontaire, au paiement de prise en charge de congés longue maladie, au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée afin de compenser l'accroissement de l'absentéisme qui demeure trop élevé.

L'encours de dette s'élève à 21 543 080 €, le remboursement pour l'année 2019 sera de 2 025 091 €.

Les collectivités sont tenues de respecter les capacités de désendettement telles que prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018/2019, moins de 12 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Le SMAV se situe en-deçà des 12 années avec une capacité de désendettement qui s'améliore et s'établit à 6.2 années. L'encours a diminué de 2 256 813 € durant l'année 2018, au cours de laquelle nous n'avons pas sollicité de nouvel emprunt. Les investissements ont été payés sur fonds propres. Le budget prévu n'est pas en augmentation pour les collectivités.

Les investissements 2019 et leur financement :

- des bennes à ordures ménagères fonctionnant au gaz, sont prévues pour 1 050 000 €, mais ce n'est pas encore finalisé ;
- l'aménagement du site Fleming pour 1 200 000 € ;
- la déchèterie de Bertincourt pour 500 000 €
- les achats de conteneurs pour 150 000 €
- étude et réaménagement de la déchèterie de Maroeuil et Avesnes le Conte pour 25 000 €.

✓ **Le Président** reprend la synthèse des données financières. Les premières projections budgétaires 2019 tiennent compte d'un maintien global des tarifs adhérents qui prennent en compte le rattrapage progressif des

écarts de tarifs notamment pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. La seule évolution prévue est le tarif à l'habitant de cet adhérent.

Les recettes des adhérents se composent :

- d'une part par la contribution à l'habitant qui est de 70 € pour la Communauté Urbaine d'Arras, 65 € pour la Communauté de Communes du Sud Artois et 50 € pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
- d'autre part par les prix à la tonne traitée : ce qui donne en reprenant les projections de tonnages 2019 pour nos trois adhérents : 60 € TTC à la tonne traitée pour la CUA, 52 € TTC pour le Sud Artois et 53 € TTC pour les Campagnes de l'Artois.

Ce qui donne le total projeté suivant : 129.95 € TTC par habitant pour la CUA, 116.88 € TTC par habitant pour le Sud Artois et 103.49 € TTC par habitant pour les Campagnes de l'Artois. Ces différences de tarifs correspondent à des différences de services.

Pour rappel les services rendus par territoires :

Pour le territoire de la CUA :

- Collecte des OMr en C2 pour l'hyper centre d'Arras
- Collecte des emballages ménagers en C1 pour Arras et sa première couronne
- Prise en compte du module déchets des séances d'éducation à l'environnement
- Collectes spécifiques des pros (déchets assimilés aux OMr et des cartons), volumes et fréquences liés aux types de contrat DIB
- Collectes spécifiques des emballages pros de l'hyper centre d'Arras
- Collectes spécifiques sur demande des encombrants pour Pas de Calais Habitat
- 6 déchèteries (17 891 hab/déchèterie et 11 863 heures d'ouverture au public/an)
- Collectes spécifiques des PAV en hyper centre et habitat vertical dense
- Service dit « d'aide aux communes », notamment pour la collecte des végétaux
- La prise en charge des séances d'éducation à l'environnement sur la thématique « déchets »

Pour le territoire de la CC du Sud Artois :

- Collectes des OMr en C1 et des emballages en C0,5 sur l'ensemble du territoire
- Collectes spécifiques des encombrants réalisées par AIR sur le territoire de CC du Sud Artois
- 4 déchèteries (6 890 hab / déchèterie et 7 232 heures d'ouverture au public/an)

Pour le territoire de la CC des Campagnes de l'Artois :

- Collectes des OMr en C1 et des emballages en C0,5 sur l'ensemble du territoire
- 2 déchèteries (15 269 hab/déchèterie et 2 486 heures d'ouverture au public/an)
- 2 sites de déchèteries mobiles en réflexion pour remplacement du service

Le service de mise à disposition de bennes pour les végétaux s'est mis en place de façon spontanée et à la demande sur le territoire de la CUA. Le SMAV va devoir établir des règles précises d'encadrement de ce service qui n'est pas financé totalement.

✓ **Madame Marie-Françoise Montel** fait remarquer que c'est un service très demandé par les habitants et qu'il n'existe pas sur l'ensemble des communes.

✓ **Le Président** lui répond que le SMAV a toujours privilégié le système de déchèteries.

✓ **Madame Marie-Françoise Montel** demande s'il ne serait pas possible de mettre en place la collecte des végétaux en faisant contribuer la commune. Une collecte 2 fois par an serait un complément aux déchèteries notamment pour les personnes âgées.

✓ **Le Président** lui rappelle que les clients du SMAV sont les intercommunalités et non les communes.

Et lorsque la mairie demande une benne, c'est pour évacuer les végétaux de la commune et non ceux des usagers de la commune. Il rappelle que depuis la création du SMAV et pour les particuliers, il a toujours été privilégié la mise en place des déchèteries plutôt que la collecte en porte à porte. Si on répond aux habitants en mettant des bennes disponibles dans les communes, cela va à l'encontre de la politique antérieure sur les déchèteries.

✓ **Madame Marie-Françoise Montel** indique qu'on pourrait répondre aux habitants en leur indiquant notamment à quelle distance se trouvent les déchèteries.

✓ **Monsieur Gérard Dué** complète cette intervention. Il fait remarquer que même si le SMAV met une benne dans la commune, l'utilisateur trouve bien un moyen d'amener ses végétaux jusque la benne parfois 500 m voire 1 km. S'il fait quelques kilomètres de plus, il est à la déchèterie.

✓ **Monsieur Alain Cayet** rapporte une question d'un de ses usagers qui demande comment il fait pour aller porter une gazinière en déchèterie quand il ne dispose pas de véhicule.

✓ **Le Président** rappelle que sur le collectif il existe un service particulier.

✓ **Monsieur Gérard Dué** indique que le Sud Artois, pour ce genre de service, a mis en place une collecte au domicile des encombrants par l'association AIR. Cela explique d'ailleurs les contributions supplémentaires par rapport aux Campagnes de l'Artois. C'est l'EPCI qui paie et c'est une association qui assure la prestation, le SMAV ne peut pas prendre tout à sa charge.

✓ **Monsieur Michel Seroux** fait remarquer que les communes vont devoir se mettre d'accord avec la CUA. L'adhérent du SMAV reste la CUA et non les communes.

✓ **Le Président** complète en indiquant qu'il va y avoir à la CUA un vice-président sur la compétence déchets, Monsieur Marc Desramaut.

Le Président invite Monsieur Arnaud Ducatez à exposer les tensions à venir sur les recettes prévisionnelles.

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** reprend le commentaire des prévisions budgétaires. Il met l'accent sur les tensions pesant sur les soutiens des éco-organismes. Ceux-ci sont des sociétés, généralement privées, agréées par l'Etat, qui réceptionnent au niveau national les éco-contributions payées par les consommateurs lorsqu'ils achètent un meuble, un téléviseur, un pneu... Ces éco-organismes concentrent cette manne financière au niveau national et la reversent directement aux établissements publics sous réserve de respecter un contrat signé généralement pluri-annuellement, en fonction de critères de performance à atteindre.

Sur le contrat majeur que gère Citéo, l'éco-organisme en charge des emballages, le SMAV pourrait subir une baisse de ses recettes. Afin de permettre aux établissements de continuer à percevoir le même niveau de soutien avec le nouveau barème F, il est mis en place un contrat d'objectifs à 3 niveaux de compensation de recettes qu'il faut atteindre. Globalement, il faudra travailler plus pour obtenir la même chose qu'auparavant.

Dans la projection financière, les services ont été très prudents, en se mettant dans un contexte de réduction de cette recette Citéo car il y a un risque non négligeable que le SMAV n'obtienne pas les montants équivalents à ceux de l'année dernière. En effet, cela s'explique par les tensions entre la reprise des matières notamment sur les fibreux (papier carton) de qualité inférieure depuis la fermeture du marché asiatique, notamment la Chine, et la saturation des unités de valorisation du marché européen. Il y a un décalage entre l'offre et la demande notre centre de tri a produit une trop grande quantité de fibreux de moindre qualité en 2018. Une réflexion est menée pour augmenter la qualité du papier déclassé pour pouvoir mieux le vendre. Actuellement nous avons entre 250 et 300 tonnes de stock en attente d'expédition au centre de tri de St Laurent. Si le SMAV n'est pas en mesure d'évacuer ces tonnages, cela va venir dégrader le taux de valorisation du SMAV de l'année 2018 et potentiellement être en dessous des performances de 2016. Le SMAV perdrait alors un niveau sur le contrat d'objectifs ce qui n'est pas négligeable sachant qu'un niveau représente environ 250 000 €.

✓ **Le Président** revient sur les orientations. Dans l'inconnu des montants exacts des recettes provenant des éco-organismes, cela doit se faire à minima. La vente des matières reste également aléatoire. Le SMAV va donc s'attacher à maintenir le niveau de dépenses de 2018 voire à le minimiser. Quoi qu'il en soit, la prévisionnel budgétaire 2019 fait apparaître un déficit de 783 000.00 €. Il existe plusieurs solutions pour équilibrer malgré tout le budget : diminuer les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le SMAV est quand même dans une phase où la majorité des besoins en investissement a été réalisée, notamment pour les déchèteries sauf Bertincourt.

Il n'y a pas d'augmentation des recettes en provenance des tarifs des intercommunalités. Sans augmentation des recettes, il faut réduire de 3.5 % le prévisionnel des dépenses de fonctionnement que ce soit en dépenses courantes ou en dépenses de personnel, soit environ 4.75 € par habitant. Il existe un excédent des années précédentes sur lequel il est possible d'agir pour tendre à l'équilibre budgétaire.

Il faut tendre vers la diminution des dépenses de fonctionnement, maintenir les dépenses d'investissement prévues initialement, travailler sur les excédents, en se donnant 24 mois pour revenir à l'équilibre.

✓ **Monsieur Michel Seroux** confirme que budgétairement sur le terrain il n'est plus possible d'augmenter, les utilisateurs ne comprendraient pas, les intercommunalités ont beaucoup à gérer. Il faut faire des économies quelque part. Pour les chiffres d'investissements, il s'agit de chiffres vus au maximum, il sera peut-être possible de faire des économies. Le SMAV ne devrait pas être très loin de l'équilibre par rapport aux 700 000 € de différence. Il s'agira d'un travail de longue haleine, 2 ans. D'ici 2 ans, des prêts vont se terminer, ce sera plus facile. Il faut être vigilant. Il faut pousser les usagers à trier plus et mieux. Cela n'est pas facile dans le collectif. Néanmoins il faut une prise de conscience et là-dessus il est possible de faire des économies.

✓ **Le Président** souhaite revenir sur les investissements 2019. Les Benches à Ordures Ménagères prévues fonctionneront au gaz. Cela va permettre par la suite de faire des économies de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement du site Fleming, cela est indispensable. Le site est assez vieillissant et le SMAV peut considérablement améliorer les conditions de travail du personnel.

✓ **Monsieur Jacques Patris** demande combien de benches est-il possible d'acquérir avec 1 000 000 €.

✓ **Le Président** lui répond après consultation des services, que le nombre est de 5.

✓ **Monsieur Michel Seroux** ajoute qu'en plus des économies sur le carburant, le SMAV va faire des économies sur les augmentations qui étaient prévues.

✓ **Monsieur Jacques Patris** renchérit en indiquant qu'il y aura une augmentation de la qualité de l'air, le gaz ne rejetant pas de particules.

✓ **Monsieur Louis Lambert** fait remarquer qu'il y aura augmentation des dépenses salariales avec l'augmentation du SMIC et il demande si le SMAV est impacté par la mise en place de la prime d'activité.

✓ **Le Président** lui répond que la Fonction Publique Territoriale n'est pas concernée par cette mesure.

L'assemblée acte à l'unanimité que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté.

2018-12-06 Création de postes

La parole est donnée à Madame Sylvie Gorin, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines

La délibération est liée à l'ouverture de postes au tableau des effectifs dans le cadre du processus de promotion ou d'avancement de grades. Ces postes sont ouverts sans préjuger à ce jour de savoir qui sera nommé ou pas mais pour pouvoir s'insérer dans le planning du centre de gestion et de la CAP départementale qui se tiendra en début d'année 2019. Les emplois créés par cette délibération ne le seront vraisemblablement pas tous dans les faits

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-07 Convention CDG62 pour la mise à disposition de ses agents du service de santé et sécurité au travail

La délibération permet la contractualisation avec le Centre de Gestion du Pas de Calais pour la mise à disposition d'un ACFI au SMAV. L'ACFI est l'Agent en Charge des Fonctions d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Il a une mission d'évaluation et de contrôle des services, notamment en matière de réglementation et de procédure.

Compte tenu des spécificités de la mission d'inspection et de l'organisation actuelle, les services du SMAV ne sont pas en capacité d'assurer cette mission en interne. Il est donc nécessaire d'externaliser cette mission obligatoire et de pouvoir bénéficier de l'assistance du CdG62 dans la mise en œuvre des différentes actions en matière de santé et sécurité au travail.

- ✓ **Monsieur Jacques Patris** demande si l'ACFI est mis à disposition gratuitement.
- ✓ **Madame Sylvie Gorin** répond que le coût est de 600 € la journée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-08 Comité des Œuvres Sociales (COS) – Subvention complémentaire

La délibération se rapporte au versement de la subvention complémentaire d'un montant de 16 488,41 € au Comité des Œuvres Sociales, commun à la CUA et au SCOTA. En 2018 le SMAV aura versé 93 663,88 €.

- ✓ **Madame Sylvie Gorin** précise qu'à la différence de la CUA, le SMAV verse la subvention en 2 fois. Cela finance l'adhésion au CNAS et permet de proposer quelques actions ponctuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président reprend la parole et présente la délibération suivante

2018-12-09 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62

La délibération autorise l'adhésion du SMAV au contrat de groupe assurance statutaire du Centre de Gestion du Pas de Calais. Au regard de la sinistralité du SMAV, il s'agit de la solution la meilleure en matière de garanties et de prix. Ce contrat offre également une assistance juridique et technique, le suivi et l'analyse des statistiques et l'établissement d'un programme de prévention. Celui-ci complétera notamment le plan d'actions qui sera proposé dans le cadre de l'étude sur les risques psychosociaux lancée très prochainement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-10 Plan de financement ADEME / FRATRI : Implantation d'une chaudière biomasse sur le site FLEMING

La délibération acte la demande de subvention qui sera faite à l'ADEME dans le cadre de l'installation d'une chaudière biomasse sur le site Fleming.

Le Président donne la parole à Monsieur Damien Bricout afin qu'il explique le projet.

« Il s'agit de réaménager le site Fleming qui intègre notamment l'antenne de collecte d'Arras et les services techniques à savoir les ateliers mécaniques et le service bâtiment chaudronnerie. Le site sera complètement réaménagé en plusieurs phases.

La première phase concerne la partie droite du site à savoir la réfection complète des locaux sociaux actuellement le site est sous-équipé, ils seront donc remis à jour. Il y aura aussi une réfection des bureaux, ainsi que l'ouverture d'un auvent destiné au rangement des véhicules. Il sera ouvert et il sera possible de stocker toute la flotte.

Sur l'ensemble de ce site, il y a lors de cette première phase, un projet de monter une chaudière biomasse. Elle fonctionnera grâce au bois non traité récupéré via nos déchèteries. Cette chaudière servira à chauffer les locaux

mais également à chauffer l'eau de la station de lavage des poids lourds. Le SMAV sera autonome grâce à ses déchets. C'est dans ce cadre-là qu'on sollicite votre accord. C'est un projet qui touche aussi à l'environnement et qui rentre dans le cadre du CTE (Contrat de Transition Ecologique) signé avec la CUA, il est donc possible de solliciter l'ADEME pour porter ce projet. Ce projet est d'un montant de 300 000 €. 150 000 € seraient financés par l'ADEME. »

✓ **Le Président** précise que cette chaudière biomasse de 300 000 € fait partie du projet d'aménagement du site Fleming d'un montant de 1 200 000 €.

Il en profite également pour indiquer que le site situé rue Orfila, juste à côté et loué à la CUA, sera rendu à la fin de l'année 2019.

✓ **Monsieur Damien Bricout** fait remarquer qu'au regard des capacités de la chaudière qui sera installée, il est tout à fait possible d'envisager que le SMAV puisse assurer le chauffage de ce bâtiment voisin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-11 Convention AIR Collecte PAP encombrants

La délibération 11 concerne la signature de la convention avec l'association Artois Insertion Ressourcerie (AIR).

C'est Monsieur Reynald Roche qui prend la parole pour présenter la délibération.

La convention avec AIR fixe les conditions techniques et financière de la collecte sur rendez-vous et en porte à porte des encombrants destinés à alimenter les recycleries de Bapaume et de Ervillers gérées par AIR. Ce service de collecte est une spécificité de collecte du territoire de la CC du Sud Artois qui ne se retrouve pas chez les deux autres adhérents du SMAV. La participation annuelle du SMAV pour la collecte de ces encombrants s'élève à 2 € par habitant. Elle est incluse dans la contribution de la Communauté de Communes du Sud Artois.

✓ **Monsieur Gérard Dué** tient à préciser que les personnes se trouvant en insertion dans cette association sont à 50 % issus du territoire de la CUA.

✓ **Madame Marie-Françoise Montel** fait remarquer qu'à la suite des remarques faites sur la collecte des végétaux, il serait intéressant également de réfléchir sur une collecte des encombrants.

✓ **Monsieur Gérard Dué** répond que dans ce cas ce sont les communautés de communes qui financent. C'est la CUA qui financerait.

✓ **Le Président** indique que si les intercommunalités sont d'accord pour augmenter leur participation financière à l'habitant, il n'y a pas d'inconvénient.

✓ **Monsieur Reynald Roche** précise que l'ancien Président avait déjà évoqué, non officiellement, un éventuel ramassage d'encombrants. C'est un sujet sur lequel il est possible de travailler.

✓ **Le Président** n'exclut pas cette possibilité et invite les élus à y réfléchir pour le mandat prochain.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-12-12 Plans d'actions PLPDMA

La délibération se rapporte à l'adoption du Plan d'Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La parole est donnée à Reynald Roche en tant que Président de la Commission qui gère ce plan.

« Le SMAV a relancé une démarche de prévention de production de déchets. Ces dernières semaines, il y a eu plusieurs réunions avec quelques élus de la CUA et des intervenants extérieurs. Le plan d'actions proposé par le SMAV pour réduire la production de déchets de 7% sur 6 ans, comprend actuellement trois thématiques, ventilées sur huit actions retenues pour l'année 2019 :

La consommation responsable :

- *Promotion des couches lavables : « bébé couch'durable »*

- *Accompagnement à l'utilisation des gobelets réutilisables : « Ton gobelet n'est pas à jeter ! »*

- *Mise en avant des bonnes pratiques de prévention sur le territoire : « Vidéos tutos, tout comme toi ! »*

La lutte contre le gaspillage alimentaire :

- *Sensibiliser la grande distribution et sa clientèle au travers d'actions concrètes.*

Récemment les magasins LIDL faisaient des opérations de ventes de cagettes avec des légumes moches. Les animateurs en charge de ce plan de prévention vont prendre contact avec cette structure afin de voir comment elle procède et s'il n'est pas possible de dupliquer sur d'autres magasins du secteur. »

- ✓ **Monsieur Daniel Tabary** indique que sur Bapaume, le magasin Lidl pratique cette vente pour un prix dérisoire de 1 € environ le cageot.
- ✓ **Monsieur Reynald Roche** dit qu'il faut donc ajouter ce magasin et aller voir comment ils procèdent.

Reprise de la présentation

« - Communiquer et favoriser la cuisine de restes alimentaires.

Le guide du tri récemment distribué dans les boîtes à lettres, indique la manière de reconditionner les restes alimentaires.

Eviter la production de bio-déchets et déchets verts :

- Promotion et développement de la pratique du compostage individuel et collectif. Le SMAV le pratique déjà, mais il faut le reprendre et suivre de nouvelles formations.
- Mettre en lien des usagers du territoire en démocratisant le troc et l'échange de bio-déchets, création d'une plateforme numérique d'échanges
- Améliorer la communication entre les usagers en s'appuyant sur des référents répartis sur le territoire du SMAV ; création d'un réseau d'ambassadeur du compostage : « Ambassadeurs composteurs.

Ce sont donc les 8 actions retenues pour l'année 2019 avec pour objectif la réduction de 7 % de nos déchets sur les 6 années à venir. »

✓ **Le Président** rappelle que la sensibilisation du tri à la source est un élément fondamental dans la politique de réduction des déchets et qu'évidemment dans les logements où cela est possible, le compostage mérite vraiment d'être encouragé. Les premières rencontres régionales sur le compostage de proximité se sont déroulées à Arras il y a quelques semaines. On pouvait y rencontrer un réseau d'animateur sur La région de Hauts de France qui essaie de mettre en place des politiques communes et voir comment mieux sensibiliser à la fois au compostage tel qu'il est connu mais aussi au lombricompostage pratiqué dans les logements collectifs. La résidence Bon Secours a montré la réussite de cette pratique.

✓ **Monsieur Reynald Roche** fait remarquer que dans les actions, il avait été envisagé d'offrir des poules. L'ADEME et les défenseurs des animaux se sont opposés au projet sous le prétexte qu'il faut respecter l'animal et qu'il ne faut pas lui donner à manger des déchets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-10-13 Chambre régionale des comptes – Rapport d'observations définitives – Exercices 2011 et suivants : bilan annuel des actions entreprises suite aux observations reçues

La délibération acte l'état de lieux des actions réalisées ou à finaliser dans le cadre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier contrôle.

Observations de la Chambre Régionale des Comptes et état des réalisations :

- Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

La suppression du budget annexe valorisation a pour conséquence de supprimer cette obligation de création de cette commission

- Adoption règlement intérieur

Règlement adopté lors du Conseil du 27 juin 2017

- Rédaction rapport sur prix et qualité du SPPGD

Partiellement réalisé : cf. rapport annuel 2017

- Fiabilité des comptes: terme à la subvention d'équilibre, comptabilité analytique, en conformité avec le régime fiscal applicable aux contributions des membres, l'inventaire, régulariser les comptes d'immobilisation et pratiquer les amortissements, se conformer à la réglementation sur la reprise annuelle des subventions d'équipement

Partiellement réalisé :

- la suppression du budget annexe empêche de fait la subvention d'équilibre
- l'inventaire physique est en cours de réalisation
- la régularisation des livraisons à soi-même pour la période 2015 2016 est en cours

- Présenter les ROB conformément au CGCT

Présenté au Conseil du 6 décembre 2017

- Poursuivre la démarche d'intégration des MAD
Intégration de tous les agents au 1er janvier 2018

- Fixer le régime du temps de travail
Adopté au Conseil du 27 juin 2017

- Produire un rapport sur l'état de la collectivité tous les deux ans
Les bilans sociaux sont transmis tous les 2 ans

- Mettre en place une fiscalité propre garante de transparence financière pour le contribuable en même temps qu'une tarification incitative en cohérence avec les orientations nationales et le dimensionnement de l'unité de traitement
Etude réalisée, à reprendre en 2019.

- Poursuivre les efforts pour contenir l'absentéisme
Le travail se poursuit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

✓ **Monsieur Philippe Viard** veut soulever le problème des PAV en zone résidentielle, notamment ceux mis en place sur la commune de Dainville. Au premier abord, le dispositif est intéressant. Il n'y a plus de poubelles mais le tri ne se fait plus. Le système oblige à manipuler les déchets 2 fois voire 3 fois : dans la cuisine, dans une poubelle intermédiaire puis au PAV. Ensuite il faut reprendre déchets par déchets, afin de les mettre dans l'avaloir. Aujourd'hui les gens ont tendance à mettre en sac et à mettre dans les ordures ménagères.

Il serait intéressant d'avoir des chiffres sur les volumes, de comparer les zones selon le mode de collecte. Il semble certain qu'il y a une perte dans le tri.

A cela s'ajoute le problème des dépôts sauvages des artisans ou autres mais pas des riverains... Les PAV deviennent des mini-déchèteries.

Le positionnement de ces PAV posent des soucis sanitaires pour certains, mouches, odeurs...

✓ **Monsieur Reynald Roche** répond qu'il faut faire un point précis et faire le suivi des différents types de PAV depuis ces dernières années. Ce problème se voit aussi sur Arras même s'il s'améliore du fait de la présence de la Brigade Verte.

✓ **Madame Marylène Fatien** rejoint l'idée de Monsieur Viard.

✓ **Le Président** demande si ce n'est pas une remise en cause de la pratique des riverains pour lesquels on a installé le PAV.

✓ **Monsieur Philippe Viard** indique qu'il a interrogé des usagers sur leur volonté de revenir aux conteneurs. La réponse est non mais néanmoins leurs pratiques sur le tri ont changé.

✓ **Monsieur Jacques Patris** fait remarquer que les PAV de son secteur sont bien plus anciens et ils ne sont pas en zone résidentielle. Le problème est différent, là, les usagers déposent leurs sacs à côté du PAV.

✓ **Monsieur Alain Cayet** ajoute qu'il existe 2 types de PAV : ceux en domaine public et ceux en résidences fermées où les problèmes sont moindres. Dans les collectifs les déchets sont retrouvés dans les cages d'ascenseur, dans les escaliers ou sont jetés directement par les fenêtres.

✓ **Monsieur Gérard Dué** dit qu'il faut faire des animations dans les écoles des jeunes.

✓ **Le Président** rappelle que le SMAV fait déjà des interventions.

✓ **Madame Marylène Fatien** fait remarquer qu'auparavant il y avait un engouement pour le tri. Aujourd'hui tout part en ordures ménagères, il n'y a plus de tri, et les sacs sont souvent volumineux et ne rentrent pas dans les avaloirs.

La séance est levée à 19h50.